



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 17 septembre 2024

Objet : Question parlementaire n° 1123 du 22 août 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Conduite autonome ».

Madame la Ministre,

En date du 22 août 2024, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 22 octobre 2024 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des
Travaux publics

(s.) Yuriko Backes